



Syndicat National du Trésor

Centres d'encaissement : Après le 15 mai et le 15 septembre, les personnels à nouveau réunis dans l'action ce 15 octobre !

Avec plus de 40% de grévistes sur l'ensemble des quatre centres d'encaissement, les personnels, dans l'unité, ont démontré par un troisième jour de grève leur mobilisation, afin que les discussions entamées avec la direction générale trouvent enfin un aboutissement favorable aux revendications exprimées depuis des mois.

La direction générale lors de la réunion du 9 octobre a fait un certain nombre de propositions concernant les conditions de travail, les agents issus de l'imprimerie nationale, l'harmonisation du temps de travail dans les centres par un projet de protocole national, et la rémunération des agents à travers une revalorisation de la prime de pénibilité rebaptisée «prime industrielle ».

Certaines de ces propositions ont été jugées inacceptables en l'état par les personnels qui ont exprimé leur mécontentement et leur détermination en faisant grève le 15 octobre.

Le SNT- CGT, lors de cette réunion a rappelé à nouveau les revendications des personnels et exprimé certaines réserves et désaccords avec les propositions de la direction autour du projet de protocole national des horaires et de la revalorisation de la prime de pénibilité.

- **la récupération des heures supplémentaires.** Si la CGT est favorable à un cadrage national du temps de travail dans les centres d'encaissement, il ne peut constituer à des reculs au travers de la remise en cause d'acquis locaux qui prévoyaient des récupérations d'heures supplémentaires plus importantes en fonction des demandes spécifiques (heures supplémentaires à faire en période de pic d'activité, travail le samedi...).
- **La gestion des périodes creuses ou le risque d'une «équipe de renfort bis ».** Dans les débats, le SNT-CGT ne s'est pas opposé à ce que les personnels des centres d'encaissement en période creuse puissent soutenir les postes et services du réseau en effectuant pour leur compte, certaines tâches. Pour autant, il a rappelé qu'il ne s'agissait pas de gérer ces personnels comme une équipe de renfort supplémentaire. Si la direction a laissé la maîtrise de la décision aux acteurs locaux, il n'en reste pas moins nécessaire d'apporter des garanties aux personnels quant aux conditions dans lesquelles cette aide sera organisée.
- **Accord cadre/ certification qualité et prime à la performance : la prime de pénibilité dite prime industrielle.** La revalorisation proposée de 36 euros reste insuffisante compte tenu de l'évolution de l'activité et du périmètre des centres et des conditions de travail particulières des personnels des centres (travail industriel, environnement, bruit, déplacement de charges lourdes...). La mise en place de la prime baptisée prime de pénibilité en 2005 avait pour objectif de prendre en considération ces spécificités. Or les propositions de la direction ne s'inscrivent plus dans ce cadre puisque 15% de cette réévaluation est *«liée à la conclusion d'un accord avec les représentants des personnels sur le cadre national de référence sur le temps de travail »*, et les 15% suivants, *«au titre de la mise en œuvre de la certification-qualité des centres d'encaissement, étant précisé que cette revalorisation serait accordée à tous les centres au titre de 2007 et reconduite*

les années suivantes sous réserves de l'obtention ou du maintien de la certification qualité. ».

Une partie est donc liée à la signature par les syndicats, sans que pour autant aient été clairement indiquées les modalités de cet accord. L'autre partie ressemblant fortement à une prime de performance, est conditionnée à l'obtention de résultats qui pourrait donc être remise en cause à tout moment dans tout ou partie des centres.

Pour la CGT, les moyens budgétaires dont dispose la Direction générale pour l'attribution de primes diverses (performance, réformes) doivent être utilisés pour l'attribution d'une mesure pérenne en points d'ACF pour tous les agents, ceux des centres d'encaissement et plus largement ceux du réseau.

En fin de réunion, la direction a annoncé son intention de réunir à nouveau les organisations syndicales le 25 octobre prochain pour une réunion conclusive. Le SNT-CGT continuera à porter les revendications des personnels, c'est avec eux qu'il décidera des suites à donner !